

Monsieur le Ministre des solidarités
Et de la Santé
Monsieur Olivier Véran
14 avenue Duquesne
75700 Paris SP 07

Paris, le 27 Avril 2021

LRAR n° 2C 141 994 3371 6
Référence : PM/GP-74/2021

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Monsieur le Ministre,

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** vous informe d'un dépôt de préavis de grève nationale :

Du 04 Mai 2021 (20 heures) au 06 Mai 2021 (07 heures),

couvrant l'ensemble des sages-femmes et personnels de maternité, des secteurs publics et privés.

Aussi, la CFTC demande :

- l'application immédiate du Code de la Santé Publique par la reconnaissance du statut médical des sages-femmes, à l'hôpital ainsi que dans la classification INSEE,
- La refonte des grilles salariales des sages-femmes afin de mettre leur rémunération au niveau de leur formation et de leurs responsabilités,
- La reprise en urgence des travaux sur les décrets de périnatalité, datant de 1998. En 23 ans, l'obstétrique a beaucoup évolué, en technicité, par la taille des maternités et la lourdeur des tâches administratives. La CFTC demande donc des effectifs adaptés, sous statut pérenne (titulaire pour le public CDI pour le privé),
- la réforme des études en maïeutique, avec notamment un cursus en 6 ans, en adéquation avec le nombre d'heures de formation,
- Les sages-femmes doivent avoir les moyens d'exercer pleinement leurs suivis, avec notamment la suppression de la liste de prescription, comme les autres professions médicales,
- Les services d'urgence gynéco-obstétricales doivent être identifiés comme services d'urgence, au même titre que les urgences pédiatriques,
- Enfin, la CFTC demande la bi-appartenance hospitalo-universitaire pour les sages-femmes enseignantes et les sages-femmes chercheurs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président Fédéral
Patrick MERCIER

